

Courrier adressé sous couvert du chef d'établissement :
au référent police du collège Saint-Simon
à Monsieur le DASEN de Haute-Garonne

Copie aux parents d'élèves, aux syndicats et à la presse.

Monsieur le référent police, Monsieur le DASEN,

Le jeudi 15 septembre, lors d'un cours, un élève de 4e a blessé avec des ciseaux une de ses camarades. L'élève est partie à l'infirmerie, sans expliquer à l'enseignant.e de la classe ce qui s'était passé. Les parents, prévenus, ont appelé la police sans consulter le chef d'établissement, qui n'a même pas eu le temps d'éclaircir ce qui s'était passé. La police est intervenue en uniforme au sein du collège. Les agents ont parlé à l'élève qui avait commis l'acte violent, et ont pu constater qu'il ne posait pas de danger immédiat. Un OPJ, qui ne se trouvait pas sur place, a alors décidé de son interpellation. L'élève a été emmené, sans sa famille, au commissariat, où il a été retenu plusieurs heures.

Cette ingérence policière dans ce qui relève de la vie scolaire du collège, sans concertation avec ses personnels, est inadmissible et nous surprend. Il est tout à fait inacceptable qu'un de nos élèves soit interpellé dans l'établissement, alors que rien ne l'exigeait et qu'il n'y avait aucun danger imminent. Nous sommes tout à fait capable de gérer ce genre d'incident en interne, sans qu'il soit judiciairisé. Cela va à l'encontre des politiques éducatives que nous essayons de mener.

Nous demandons qu'à l'avenir ce genre de situation ne se reproduise plus. Les moyens à mettre en place sont éducatifs, pas répressifs. C'est de personnel de vie scolaire et d'AESH dont nous avons besoin.

Les personnels du collège Saint-Simon, réunis en heure d'information syndicale le mardi 20 septembre 2022